

Séance du 19 décembre 2023

Nombre de Membres

Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
27	19	16

Date de la Convocation
13 décembre 2023

Date d’Affichage
13 décembre 2023

Objet de la délibération

No 2023-100131
Finances
Tarifs au 1 er janvier 2024

Le 20 novembre 2023, le conseil de la ville de Montmirail s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Maire.

Présents : Coralie ADNOT, Mohamed BENAHMED, Elisabeth BENARD, Karine BOCQUET, Etienne DHUICQ, Juan GARCIA RODRIGUEZ, Nelly GRIFFON, Christine GUIMAREY, Marie-claude HIMMESOETE, Valérie JACQUINOT, Régis NOIZET, Jean-Pierre SCHANG, Dominique THUAULT, Sébastien VERDRU

Absents : Bernard CREPIN, Céline FAGOT, Ludovic VAN WAESBERGE,

Absents représentés : Claudine ZUBER pouvoir à Régis NOIZET, Claudette BOUCHÉ pouvoir à Dominique THUAULT

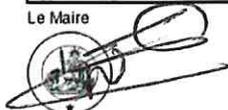
Secrétaire de séance : Coralie ADNOT

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l’avis favorable de la commission des finances en date du 05 décembre 2023,

Après l’exposé de Monsieur Le Maire ou La Maire-adjointe aux finances,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité, fixe les tarifs selon l’annexe jointe, à compter du 1 er janvier 2024.

Etienne DHUICQ
Maire



TARIFS à compter de 2024 en euros

SALLE DES FETES ROGER PERRIN

LOCATION SALLE ENTIERE	
Entreprises- associations locales	475,00
Particuliers	515,00
Particuliers hors ville	675,00
Associations hors ville avec adhérents locaux	630,00
Entreprises hors ville	810,00
Location activité commerciale	810,00
Location du lendemain	1/2 tarif
LOCATION HALL	
Location du hall	1/2 tarif* (50%du tarif fixé pour la salle entière)
Location du hall pour vin d'honneur	115,00
Location du lendemain	1/2 tarif

SALLE HALLE AUX VEAUX

Manifestation non commerciale	
Associations-Particuliers	180,00
Hors Montmirail	255,00
Vin d'honneur	
Manifestation commerciale	
Associations-Particuliers	95,00
Hors Montmirail	115,00
Manifestation commerciale	315,00
Location du lendemain	1/2 tarif

1 location= 1 journée

En cas de désistement, la Mairie devra être prévenue deux mois à l'avance, sinon il sera facturé la moitié du montant de la location.

Dans le cas de cérémonie (mariages et autres) où la salle ne serait pas réservée par une autre activité le lendemain, elle pourra l'être par l'occupant de la veille jusqu'à 18h00. La gratuité des salles sera accordée à une association montmirailaise qui organise une manifestation publique pour célébrer l'anniversaire de sa création: 20ème, 30 ème et décades suivantes. La gratuité sera accordée aussi pour les congrès cantonaux, uniquement pendant les horaires normaux de travail. Le ménage sera effectué par les services municipaux.

L'heure de l'état des lieux et celle de prise en charge de la salle seront fixées par la mairie et soumis au locataire.

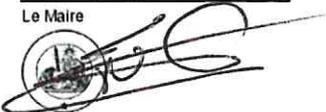
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-215103557-20231219-2023-100131-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2023

Le Maire



DROITS DE VOIRIE ET TROTTOIRS

Pavés (par m2 par an)	18,00
Autres (par m2 par an)	7,50
Occupation du domaine public- Food truck, camion pizza- à l'année par mètre linéaire	65,00

MOBILIER

Particuliers	
Table	2,00
Chaise et banc	0,50
Prise en charge	30,00
Frais de livraison	50,00
Professionnels	
Table	4,00
Chaise et banc	1,00
Prise en charge	30,00
Frais de livraison	50,00

CONCESSIONS-2m2

30 ans	330,00
50 ans	495,00
Perpétuelle	1560,00
Colombarium 30 ans (2 urnes)	729,00
Cavurne 15 ans	114,00
Cavurne 30 ans	222,00
Cavurne 50 ans	330,00
Cavurne perpétuelle	1038,00
Jardin du Souvenir	gratuit

MARCHÉ

Commerçant non abonné	1,50/ml
Commerçant abonné	1,00/ml

FOIRE

Forain	0,50/m2/jour
--------	--------------

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-215103557-20231219-2023-100131-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2023

Le Maire

